

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Siège social: «Villa Tamaris», 1358 Bd JB Abel, 83000, Toulon

Siret: 477 793 459 00025 - Président: Claude Téqui

Tél : 07 87 75 93 09 - E-mail: claude.tequi.brest@orange.fr

Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mardi 11 octobre 2022

Présents : Jacques Boutet, Lore Lise Brégal, Marie Danièle Corne, Marcel Faivre-Chevrier, Yannick Hernandez, Guy Le Roux, Arnaud Louis, Julien Mari, Serge Monier, Annie Pinard, François Régis Porquet, Jean Marie Quentel, Claude Téqui.

Excusés : Fleur Coutard, Aline Cros, Jeanine De Ganay, Patrick Doucet, Didier Gestat de Garambé.

1) Sujets débattus :

1.1) Atout'Age :

Frédéric Collaud nous a présenté l'association Atout'Age dont il est le référent bénévole.

Atout'Age est un projet initié par l'association Les Petits Frères des Pauvres et se développe sur l'aire toulonnaise depuis 2013. Cette association met en rapport la personne âgée isolée avec les habitants de son quartier. La relation flexible et souple est basée sur les affinités et la réciprocité des échanges. Voisiner, c'est faire une place dans son agenda pour nos aînés : visite de courtoisie, se promener dans le quartier, prendre des nouvelles, aider à faire les papiers, faire les petites courses ou chercher les médicaments...

L'association Atout'Age souhaite susciter des vocations pour devenir « voisineur » afin de prévenir l'isolement social, de maintenir l'autonomie des seniors et d'avancer ensemble vers le bien-vivre et le bien-être.

Il est convenu de relayer le message de l'association Atout'Age avec ce compte-rendu envoyé à tous nos adhérents, et également sur la page « infos utiles » de notre site web. Afin de permettre un contact direct, un stand sera mis à disposition gratuitement lors de notre prochain vide-grenier 2023.

1.2) Questions aux élus lors AG du 3/11/22 :

➤ 1- La future base nautique de l'Anse Tabarly :

Avec Monsieur Yannick CHENEVARD, Conseiller Municipal, Député, et Monsieur Laurent BONNET, Adjoint au Maire.

- ✓ Quel est le périmètre de ce projet ?

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- ✓ Participation public / privé ?
- ✓ Partenariat de notre CIL au groupe de travail concernant ce projet

➤ 2- Incivilités et sécurité :

Avec Monsieur Laurent JEROME, Adjoint au Maire et la Police Nationale

- ✓ Incivilités et nuisances secteur Méjean

➤ 3- L'urbanisation galopante :

Avec Monsieur Mohamed MAHALI, Adjoint au Maire

- ✓ Quel avenir pour notre quartier pavillonnaire ?
- ✓ Quelle protection pour nos grands arbres ?
- ✓ Quel calendrier pour la réfection de notre voirie

➤ 4- Lutte contre les moustiques :

Avec Monsieur Mohamed MAHALI, Adjoint au Maire

- ✓ Point sur l'efficacité des nichoirs
- ✓ Pourquoi pas de bornes ?

➤ 5- L'Anse Méjean :

Avec Monsieur Luc de SAINT SERVIN, Adjoint au Maire, et Monsieur Jean Charles BROCHOT, Conseiller Municipal Délégué.

- ✓ Problèmes de stationnement
- ✓ Sécurisation du cheminement piéton sur le chemin de la batterie basse
- ✓ Plan d'eau : sécurisation des baigneurs
- ✓ Préservation des posidonies

➤ 6- Le sentier du littoral :

Avec Monsieur Luc de SAINT SERVIN, Adjoint au Maire

- ✓ calendrier des travaux
- ✓ date de réouverture de la totalité du sentier de l'anse Tabarly à l'anse Méjean
- ✓ incidence de la future base nautique sur l'entrée Ouest du sentier

➤ 7- Questions diverses :

1.3) Compte-rendu réunion des habitants de l'Anse Méjean

Commentaires autour du compte-rendu réalisé par Julien Mari et transféré au CA par mail le 9/10/2022. Le CA remercie Julien pour son implication et le travail de synthèse qu'il a réalisé sur ce dossier très documenté et avec force preuves en images.

Dans le cadre de la démocratie de proximité, notre CIL est un relai privilégié entre les habitants de notre quartier et nos élus à la Mairie. Ce compte-rendu en tant qu'expression d'une large représentativité des habitants de l'anse sera transmis à nos élus et mis en ligne sur notre site web.

1.4) Contacts adhérents :

- Mail du 2/10 de Madame S.K, objet : alerte / aux frelons asiatiques
- Mail du 3/10 de Monsieur G.E, objet : feux orange calibré sur 2 à 3 secondes au carrefour Av. de la Résistance et corniche Général de Gaulle.
- Mail du 4/10 de Monsieur C.F, bureau du Cil de Ste Marguerite, objet : la réfection de la voirie du Dr Bourgarel dont les trottoirs.
- Mail du 7/10 de Monsieur H.P, objet : Destructurations exponentielles des espaces verts privés

2) Retour d'Expérience / Actions menées :

2.1) Bilan Financier du RQ du 6/9/22 :

92 participants dont 6 enfants, Recette de 2400€, Dépense de 3070€

=> La contribution sur la trésorerie du CIL est donc de 670€

2.2) REX / réunion avec Mme Pascale Janvier, adjointe à la démocratie de proximité :

Madame Pascale Janvier, accompagnée de son équipe, a invité tous les Présidents de CIL pour une réunion d'information le lundi 12/9/22 salle Victoria. Notre Président appelé en Corse suite aux dégâts occasionnés par la tempête sur sa propriété, c'est votre secrétaire qui a représenté notre CIL.

- Mme P. Janvier a fait une intervention remarquée en faveur d'un regroupement des CIL au sein d'une fédération pour mieux travailler ensemble sur les sujets transversaux, même si comme elle l'a clairement indiqué, chaque CIL est libre d'adhérer ou pas à une fédération.
- Nous avons appris qu'un nouveau logiciel était en place à la Mairie afin d'assurer le suivi des différentes doléances des CIL. Pour toutes relances, nous devons indiquer systématiquement leurs numéros de référence.
- Il est dorénavant préprogrammé une réunion de Conseil de Secteur par mois. Les conseils de secteurs sont constitués d'un panel représentatif de la population : CIL, Associations, habitants, etc. Les thématiques traitées peuvent être proposées par la Mairie comme par les CIL. Il s'agit de réunion de travail qui demandent la participation active de ses membres qui ont à produire des propositions concrètes sur la thématique choisie.
- Mme P. janvier a attiré l'attention des participants sur le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) et donc sur ses obligations, et nous a informé par ailleurs que la Mairie avait contracté une assurance pour protéger ses collaborateurs contre les menaces et les propos diffamatoires.

2.3) REX / réunion du CA de la Fédé. de l'Est du 22/9/2022

- Les 8 CIL adhérents à la fédération de l'Est étaient représentés par 11 personnes.
- Nous avons appris que cette année encore la fédération de l'Ouest a bien reçu une subvention de la Mairie, et pas la fédération de l'Est...

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- Nous avons ensuite visionné un powerpoint sur les nuisances de la zone portuaire, et les souhaits d'aménagement du bureau, à savoir de la déplacer au Brégaillon.

Il est à noter que le CIL du Mourillon souhaite le déplacement du quai des ferries sur le territoire de La Seyne, avec un raccordement direct à l'autoroute, car il aurait l'avantage de décongestionner Toulon non seulement de la pollution des ferries mais aussi de celle encore plus importante des voitures.

Les paquebots de croisière et leurs clientèles (sans voiture) pourraient alors utiliser le quai actuel des ferries, favorisant ainsi le commerce de centre-ville, sachant que leurs escales étant supérieures à 2h, ils devront obligatoirement être raccordés à l'électricité.

A noter également que le collectif des CIL de la Seyne sur Mer a communiqué le 10 octobre qu'il s'opposait unanimement et de façon catégorique au transfert des ferries de Toulon vers La Seyne-Brégaillon pour des raisons de santé publique.

- Le point suivant de l'ODJ : « Quelle ZFE verrions-nous pour Toulon ? ».

La discussion fut donc engagée sur la délimitation de cette ZFE (zone à faible émission), et s'éternisa autour de l'alternative entre une priorité au volet écologique (avec la zone la plus large possible) ou au volet social (avec la zone la plus étroite possible). Le bureau souhaitant que l'on prenne position, la majorité a estimé que ce choix était du domaine de la politique et pas du nôtre.

Nous sommes après coup, étonné de ce point de l'ODJ, car nous avons pu lire sur le site : <https://vignette-pollution.net/villes/vignette-critair-toulon>.

« Afin de favoriser une meilleure qualité de l'air et réduire l'émission de particules fines, la préfecture du Var a placé la métropole de Toulon en zone à faibles émissions (ZFE-m), au 1er juillet 2021. L'objectif est d'encourager la circulation des véhicules propres pour améliorer la qualité de l'air et la santé de ses habitants. Pour ce faire, les automobilistes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont l'obligation de disposer une vignette Crit'Air sur leur véhicule pour pouvoir circuler librement.. En conséquence, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds équipés d'une vignette Crit'Air 5 et non classés sont interdits à la circulation et au stationnement. Et ce, de façon permanente. Cette mesure sera élargie aux véhicules particuliers au 1er juillet 2022... Le périmètre d'application concerne les communes suivantes de la métropole du Var : Toulon, Carqueiranne, La Crau, La Garde Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var. »

Il semble bien que les services de l'état aient donc déjà pris position sur la zone concernée !

- Le point suivant de l'ODJ : « Cap Air 83, quelle contribution de la Fédé ? »

Le gouvernement a mis en place, par l'intermédiaire du préfet, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) qui correspond à une série d'actions qui visent à définir les mesures à prendre au niveau local pour se conformer aux normes de la qualité de l'air.

L'action n°20.3 de ce Plan de Protection consiste en la mise en place d'un réseau de mesure de cette pollution de l'air auprès du grand public.

Des indicateurs de pollution sont confiés gracieusement aux personnes bénévoles pour mailler le territoire afin de constituer une base de données et améliorer la connaissance locale sur la composition de l'air respiré.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Ce projet, porté sur l'aire toulonnaise par l'association M.A.R.T, est financé par des fonds publics. Pour davantage d'informations voir le site : <https://capair83.fr/>

Compte-tenu des ressources financières limitées de la fédération (adhésion 40€ /an x 7 CIL) et des moyens déjà conséquents dont dispose ce projet, aucune participation ne sera versée par la Fédé de l'Est.

Sans pour autant nier l'importance et la pertinence du projet porté par MART, dont nous sommes adhérents, nous constatons que là encore, nous avons passé beaucoup de temps sur un projet porté par une association qui, compte tenu des statuts, n'est pas adhérente à la fédération...

- « Quid de la visite de la station d'épuration Amphitria »

Il nous a été demandé de renvoyer une liste de volontaires pour une prochaine visite.

- Voilà, nous venions de passer près de 2h, certaines personnes s'apprêtaient à quitter la réunion quand le débat que nous avons demandé concernant une réunification éventuelle des 2 fédérations fut abordé.

Nous avons rappelé le point principal qui avait lieu de nourrir la discussion, point qui avait d'ailleurs été avancé par Dominique Scappini, Présidente du Cil de Brunet, à savoir que les arguments et contre-arguments à ce projet soient partagés, afin qu'un débat éclairé ait lieu afin de procéder à une délibération en vue d'un vote.

L'ambiance est alors devenue explosive, dans le brouhaha, nous avons vu nous quitter les représentants du CIL du Mourillon, nous n'avons pas entendu la position du CIL de la Serinette ni celle du CIL des Ameniers, le CIL de Super Toulon/Faron et celui de Ste Musse ont pu faire entendre qu'ils étaient favorables à un regroupement, et le CIL de Brunet (J. Chevrier) et de La Palasse (A. Even) qu'ils étaient contre... Mais malheureusement, nous n'avons entendu aucune argumentation contre le projet de regroupement !

La réunion s'est terminée dans la confusion.

La prochaine réunion de la Fédé se déroulera le 15 décembre et comportera à l'ODJ uniquement le projet de regroupement des 2 fédérations.

2.4) Cahier de nos doléances :

Suite à notre réunion avec Mme Pascale Janvier du 12/9/22, nous avons construit un fichier excel pour le suivi de nos doléances avec leurs numéros d'enregistrement. Commentaires...

3) Prochaines réunions :

AG le 3 novembre Salle Franck Arnal à 17h15 (en présence des élus municipaux et des services de la mairie concernés par nos questions), CA Mardi 8 novembre, CA Mardi 13 décembre.

Le Président

Claude Téqui

Le Secrétaire

Patrick Doucet